



Désordre carrelage construction neuve

Par **tiga07**, le **12/09/2010** à **13:22**

Bonjour, rnJ'ai fait construire une maison par un constructeur, date de réception des travaux : le 23/01/2008. rnEn décembre 2009 je constate plusieurs carreaux fissurés (sans désaffleurement pour l'instant, certains ont quand même bougé la porte d'entrée frotte à l'ouverture) j'envoie une 1ère lettre en RAR le 16/12/09, reçu par mon constructeur (je possède l'accusé de réception) sans réponse à ce 1er courrier je renvoie une 2ème lettre en RAR, le 05/02/10. rnSuite à cette 2ème lettre, passage de l'expert le 11/05/10. rnConclusion, les dommages ne rentrent pas dans le cadre de la garantie décennale car ils n'affectent pas la solidité de l'édifice, ni dans la garantie biennale car elle est forclosée au 23/01/2010... rnQuels sont mes recours, sachant que ma 1ère lettre en RAR a été envoyée avant le délai des 2 ans mais n'a pas été prise en considération. rnLa pose de ce carrelage a eu un coup (plus value de 1300€ par rapport à la taille des carreaux) Puis-je demander le remboursement de cette plus value comme dommage et intérêts ou la réparation du carrelage ou puis-je évoquer le vice caché ? rnComment savoir si à l'époque la DTU a été respectée. Le carrelage est en pose scellée sur dalle fibrée et sur un plancher chauffant électrique. La pose est-elle conforme à ce qui aurait dû être fait... La dalle elle-même est-elle conforme... Les carreaux (45 x 45), choisis par mes soins chez le fournisseur agréé par mon constructeur, présentent-ils les caractéristiques voulus en fonction de la dalle sur laquelle ils ont été scellés... La pièce fait au total 53m² avec absence de joint de dilatation... rnTout ceci n'est-il pas de la responsabilité de l'entreprise de construction. rnJe suis seule à essayer de me "débrouiller" et je suis un peu perdue et n'ayant pas de gros moyens (licenciement économique) j'aimerais un peu d'aide n'ayant pas de protection juridique.rnAvec mes remerciements.rnTrès cordialement.

Par **tiga07**, le **08/10/2010** à **13:49**

Bonjour,
N'y a--t-il personne pour me donner quelques informations pour faire avancer mon problème ?
D'avance merci.
Cordialement.